



# Marseillais Solidaires des Morts Anonymes

## RAPPORT ANNUEL 2024

Présenté et adopté en Assemblée Générale du 15 mars 2025



# Sommaire

## ■ 3 **Avant-propos**

## ■ 4 **Activité 2024**

- 5 Moyens matériels et humains
- 6 Les personnes défuntées accompagnées en 2024
- 8 A la recherche des familles et des proches
- 9 Etat des lieux, embellissement des tombes
- 10 L'hommage public laïque
- 13 Nos liens avec la Ville de Marseille
- 15 Nos liens avec les associations
- 16 Messe hommage
- 16 Communication
- 18 Perspectives 2025-2026

## ■ 19 **Annexe**

- 19 Annexe 1 – Témoignage de Didier LEI, accompagnant – Hommage annuel, 5 octobre 2024
- 21 Annexe 2 – Les associations et collectifs d'accompagnement des morts de la rue et de l'isolement

# Avant-propos



**Depuis 2009<sup>1</sup>, l'association Marseillais Solidaires des Morts Anonymes assure une présence citoyenne et fraternelle aux obsèques de celles et ceux qui meurent de la grande précarité, de l'exclusion et dans la plus grande solitude, afin que toute personne ait des obsèques dignes et une sépulture décente.**

Il s'agit de personnes sans chez-soi décédées à la rue, dans un squat, un centre d'hébergement... Il s'agit aussi de personnes isolées souvent âgées décédées chez elles, à l'hôpital ou en EHPAD et dont personne n'a réclamé le corps. Il s'agit aussi parfois de bébés ou de jeunes enfants.

**L'objectif est qu'à Marseille aucune personne ne soit inhumée seule, sans une présence citoyenne, fraternelle, et veillant à la dignité et au respect de la mémoire de la personne défunte.**

C'est parce que nous sommes indignés de cette condamnation à une double exclusion, celle subie dans la vie et celle subie dans la mort, parce que nous nous battons contre l'oubli que l'association Marseillais Solidaires des Morts Anonymes (MSMA) a été créée.

MSMA est membre du Collectif national Les Morts de la Rue ([www.mortsdelarue.org](http://www.mortsdelarue.org)).

MSMA a pu construire, petit à petit, un rituel pour l'organisation des funérailles qui se divise en deux parties distinctes : recueillement à la chambre mortuaire, puis cérémonie au cimetière, sachant que la démarche est totalement laïque comme notre association, ce qui n'exclut par le respect des volontés religieuses lorsqu'elles sont connues.

Marseillais Solidaires des Morts Anonymes est composée de bénévoles, d'associations agissant contre la précarité à Marseille, de structures liées à l'accueil et l'hébergement, ... De toutes celles et ceux qui veulent y prendre part.

---

<sup>1</sup> Association n°W133012142 déclarée JO n°26 du 27 juin 2009 n°210 | SIRET : 531 706 000 000 19

---

# Activité 2024

---

**Durant l'année 2024 les membres de Marseillais Solidaires des Morts Anonymes ont cherché à développer les objectifs de l'association qui sont :**

- D'organiser, pour les personnes seules, des funérailles dignes,**
- De faire savoir la dramatique situation des personnes sans-abri, sans chez-soi qui voient leur état de santé gravement altéré au point d'en mourir, et alerter sur les autres situations d'isolement qui conduisent à une mort solitaire.**

Marseillais Solidaires des Morts Anonymes (MSMA), c'est aussi une action permanente envers les morts de la rue, anonymes ou isolés pour leur rendre hommage, rechercher l'entourage, accueillir et accompagner les proches endeuillés parfois de très longues années après le décès, entretenir les tombes, contribuer à l'enquête nationale annuelle du Collectif Les Morts de la Rue pour mieux analyser les causes et les conditions de la mort des personnes sans chez-soi et anciennement sans chez-soi.

**Marseillais Solidaires des Morts Anonymes**  
**Maison des Associations, Boîte aux lettres n°300**  
**93, la Canebière, 13001 Marseille**

Courriel : [contact@marseillemortsanonymes.org](mailto:contact@marseillemortsanonymes.org)

Tél. : 06 60 06 07 93

Site internet : [www.marseillemortsanonymes.org](http://www.marseillemortsanonymes.org)

## **Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale du 13 avril 2024**

Association Habitat Alternatif Social, Fabrice BENETTI

Marie-Thérèse LALUQUE-BARBARA

Joseph STRAVATO

## **Bureau du Conseil d'administration**

Bérangère GRISONI, présidente

Didier LEI, secrétaire

Alix DE LOMBARDON

Alain MICHEL, secrétaire adjoint

Marie-Claire SAVA-METTI, trésorière

# Moyens matériels et humains

L'association ne dispose pas de local, elle est domiciliée à la Maison des Associations. Elle est composée uniquement de bénévoles.

Actions réalisées en 2024	Nombre de bénévoles	Total d'heures sur l'année
<b>Nombre total de bénévoles : 14</b> (10 en 2023)		
Inhumations	9	270
Etat des lieux, embellissement des tombes	5	15
Hommage	10	80
Recherche des familles (nouvelle activité)	4	50
Rencontres des bénévoles	12	8
Activité administrative, CA et bureau	8	140
Rencontres, réunions extérieures	3	12
<b>Equivalent temps plein</b>	<b>0,31 ETP</b>	<b>575 h</b> (435 en 2023)

## Une hausse en 2024 du nombre des :

- **Bénévoles**

- Le conseil d'administration passe de 5 à 8 membres élus dont 1 association.

- L'équipe des bénévoles passe de 10 à 14 personnes malgré des départs (maladie, éloignement).

Les sources de contacts avec des candidats bénévoles sont multiples : BLA BL'ASSO, le mur du bénévolat de la Maison des associations, et même avec les retombées presse et média des campagnes annuelles du Collectif Les Morts de la Rue lors de la publication de l'Etude épidémiologique de la mortalité des personnes sans chez-soi et lors de l'hommage national aux morts de la rue.

- **Adhérents et donateurs**

	2023	2024
<b>Adhérents</b>	7	14 dont 1 association
<b>Donateurs</b>	2	4

MSMA dispose de ressources propres (adhésions, dons) et perçoit une subvention de la ville de Marseille.

Que toutes celles et tous ceux qui contribuent à donner de leur temps et de leur énergie pour réfléchir avec nous, nous soutenir, accompagner nos actions ou participer à leur développement en soient ici chaleureusement remercié(e)s.

# Les personnes défuntées accompagnées en 2024

**Le terrain commun est un emplacement au cimetière dont la commune est obligée de disposer** contrairement à la concession funéraire qui n'est pas obligatoirement instituée au cimetière, bien qu'elle soit la norme en France, accordée par décision du conseil municipal moyennant le paiement d'une redevance dont le tarif est fixé en fonction de la taille et de la durée (définie dans l'article L. 2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)).

Depuis 1991, la « fosse commune » ou le « carré des indigents » ont été rebaptisés « **terrain commun** ». En effet, cette dénomination a disparu au profit de **divisions à caveaux de terrain commun**, raccourci en « terrain commun » ou « carré commun » ou « terre commune ».

**Le terrain commun accueille toute personne qui a fait le choix de cette inhumation ou dont la famille fait ce choix. Il accueille aussi :**

- les personnes décédées démunies ou sans ressource suffisante,
- les personnes décédées anonymement ou dont la famille n'a pas réclamé la dépouille.

**La loi fait obligation aux communes de procéder à leurs frais à l'inhumation des personnes dépourvues de ressources suffisantes et sans famille proche pouvant prendre en charge l'organisation des obsèques.** Selon l'article L. 2213-7 du CGCT, le Maire ou, à défaut, le représentant de l'Etat dans le département pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décentement sans distinction de culte ni de croyance.

Le Maire fait procéder à la crémation du corps lorsque le défunt en a exprimé la volonté (article L. 2223-27).

**A Marseille la mission de service public définie à l'article L. 2223-19 est assurée par la régie des pompes funèbres municipales. Celle-ci prend en charge les frais d'obsèques de ces personnes.**

Si la personne défunte avait des ressources financières, la commune pourra être remboursée des dépenses avancées. Si la personne défunte s'avère dépourvue de ressources, les frais d'obsèques seront supportés par la collectivité.

Les sépultures individuelles situées en terrain commun sont soumises au délai de rotation de 5 ans<sup>2</sup> prévu à l'article R.2223-5 du CGCT. Ce délai constitue la période réglementaire minimum durant laquelle la collectivité ne peut reprendre une sépulture située en terrain commun.

Le délai commence à courir à partir de la date d'inhumation de la personne défunte.

A l'issue de ce délai, la commune pourra reprendre le terrain afin de l'affecter à une nouvelle sépulture.

## ■ Un réseau d'accompagnement

**L'association Marseillais Solidaires des Morts Anonymes, appuyée par les pompes funèbres municipales de Marseille, organise la présence de citoyennes et citoyens bénévoles afin d'accompagner individuellement, les funérailles de chaque personne défunte, décédée dans l'isolement et l'indifférence de la société et dont la famille et les proches n'ont pas été identifiés.**

---

<sup>2</sup> L'ouverture des fosses pour de nouvelles sépultures n'a lieu que de cinq années en cinq années. Article R2223-5. Version en vigueur depuis le 09 avril 2000 [Création Décret 2000-318 2000-04-07 jorf](#)

**Notre association représente cette façon « d'être avec ». Par ce geste si minimal, et pourtant essentiel de nous détourner de notre propre vie le temps des obsèques, pour rendre témoignage et hommage à une inconnue, à un inconnu, sans famille, ni proche.**

Informée par la Chambre mortuaire – institut médico-légal des Hôpitaux Universitaires de Marseille et par les services funéraires municipaux, dès qu'ils connaissent la programmation des funérailles d'une personne défunte, l'association composée d'une petite équipe de bénévoles d'horizons les plus divers, se mobilise selon les disponibilités de chacun pour être présente aux obsèques.

Les bénévoles se rendent à la chambre mortuaire une demi-heure avant le départ vers le cimetière, se recueillent, assistent à la fermeture du cercueil, suivent le fourgon mortuaire jusqu'au cimetière, prennent part à l'inhumation en lisant un poème, un texte qu'ils ont écrit ou choisi, déposent une fleur. Nous respectons la laïcité des funérailles, ce qui n'exclut par le respect des volontés religieuses lorsqu'elles sont connues.



#### ■ Parmi les 27 personnes accompagnées en 2024

1 bébé

6 hommes étaient sans chez-soi (âgés de 31 ans à 68 ans)

6 personnes anciennement sans chez-soi (1 femme de 66 ans, 2 hommes de 39 ans et 60 ans)

1 homme non identifié inhumé sous X

13 personnes sont décédées seules bien qu'ayant un logement mais restant, au moment de leur décès, sans famille connue ou en rupture familiale depuis de nombreuses années. Elles étaient âgées de 38 ans à 95 ans, parmi elles 5 femmes, 8 hommes.



© Samy AIT CHIKH

#### ■ 27 personnes accompagnées dans 6 cimetières de Marseille

En 2024, les inhumations ont eu lieu à partir de mars et durant un an, en terres communes d'autres cimetières marseillais : Les Aygalades, Saint-Julien, Saint-Jérôme, Saint-Louis, Saint-Henri.

Les distances entre les chambres mortuaires et ces différents cimetières ont considérablement allongé la durée des accompagnements des bénévoles. L'organisation et les moyens nécessaires à l'état des lieux et

fleurissement des tombes sont à concevoir autrement, de même que pour l'hommage annuel qui se tenait jusqu'à présent sur le seul site du cimetière Saint-Pierre.



© Samy AIT CHIKH

Nous avons continué à rédiger un « récit des funérailles » qui se veut être une trace écrite à disposition des familles que nous pourrions retrouver ou qui se manifesteraient. Nous témoignons de notre présence aux funérailles, indiquons le poème ou le texte que nous choisissons ou écrivons, prenons en photo le cercueil, les fleurs, la tombe et indiquons son emplacement.

## A la recherche des familles et des proches

### ■ Des recherches avant les obsèques

La plupart du temps, lorsque nous sommes sollicités par la famille, les proches ne sont pas retrouvés et ne sont pas informés du décès.

Trouver trace d'une famille après une rupture totale des contacts ou bien dans le cas de personnes isolées, s'avère difficile car peu d'indices sont à disposition.

Nous effectuons une première recherche dans le court délai de quelques jours allant de l'annonce d'une procédure d'un convoi ordinaire en carré commun, jusqu'à la programmation des obsèques.

Dès que les informations données par les chambres mortuaires sont transmises à MSMA, celle-ci recherche l'entourage des personnes défunt(e)s (famille, voisins, amis, ...) par des enquêtes de terrain lorsque nous avons connaissance du dernier domicile connu et des recherches auprès d'organismes, d'associations, du centre communal d'action sociale, .... ainsi que les réseaux sociaux.

#### Objectifs :

- rechercher les familles lorsque celles-ci ne sont pas au courant du décès, ni identifiées,
- avertir du décès l'entourage qui ne l'aurait pas été et l'informer de la date et du lieu des obsèques,
- recueillir des éléments de la vie des personnes défunt(e)s qui permettront aux bénévoles de personnaliser l'hommage qu'ils préparent.

MSMA le faisait déjà pour les morts de la rue en informant et/ou sollicitant son réseau social et médico social (maraudes, structures, ...). Il s'agissait aussi de déployer ces recherches aux personnes décédées seules chez elles, à l'hôpital ou en EHPAD. Ces nouvelles recherches ont démarré en janvier 2024.

**Tous les morts isolés ne relèvent pas d'un convoi ordinaire en carré commun**, certains ont pris des dispositions (contrat obsèques, testament, place prévue dans le caveau familial, ...) et le maire ou ses services n'en ont pas toujours connaissance.

**En 2024, nos recherches ont permis d'arrêter les procédures de convoi ordinaire en carré commun pour deux défunts**, le premier repose à la cathédrale du silence du cimetière Saint-Pierre, la seconde repose dans son caveau familial du cimetière de Château-Gombert.

## ■ Des recherches après les obsèques

Lorsque nos recherches n'aboutissent pas en amont des obsèques, nous ne baissons pas les bras et continuons celles-ci durant le délai de rotation de 5 ans au minimum prévu à l'article R.2223-5 du CGCT.

**En 2024, nos recherches ont abouti pour quatre défunt(e)s et ont permis d'être en lien avec :**

- la fille de la défunte dont l'inhumation date de 2023
- un cousin de la défunte
- les sœur du défunt le lendemain des obsèques
- une des filles du défunt

**Des familles aussi nous sollicitent**, comme une nièce à la recherche de son oncle dont le dernier contact remonterait à 2014 dans une commune des Bouches-du-Rhône, ou une dame venant d'apprendre le décès de son cousin en 2023.

En 2024, cinq familles nous ont contacté à la recherche d'un membre familial et pour avoir des informations sur une éventuelle trace de décès. Aurions-nous connaissance du décès de la personne recherchée ? Ce n'était pas le cas pour ces cinq demandes.

**L'A.R.P.D., Assistance et Recherches des Personnes Disparues**, nous sollicite aussi parfois.

---

## Etat des lieux, embellissement des tombes

Les bénévoles se sont donnés rendez-vous le **4 mai 2024** pour cet état des lieux et embellissement des tombes des **carrés communs du Cimetière Saint-Pierre**.

L'état des lieux consiste à parcourir les tombes des différents carrés communs du cimetière, observer l'état général et aussi repérer et signaler les plaques funéraires manquantes au service des cimetières.



Nous avons ramassé plus d'une dizaine de plaques. Celles-ci ont du mal à adhérer et sont scellées par le ciment servant aux joints. Celui-ci n'est peut-être pas adapté aux différentes conditions climatiques.

**Rappelons l'importance des plaques funéraires. Pouvoir trouver facilement une tombe contribue à veiller à la décence et au respect dus aux morts et à leur mémoire et aux proches qui souhaitent s'y recueillir. Les plaques funéraires sont primordiales pour préserver la mémoire, la dignité, l'identité du défunt, y compris pour les personnes non identifiées inhumées sous X.**

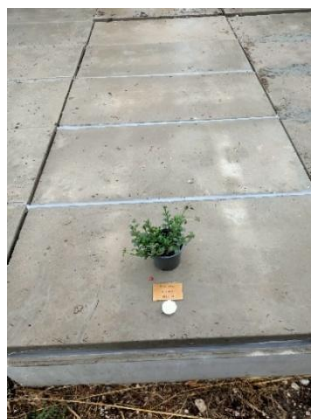
**Les plaques sont fournies par la régie des pompes funèbres municipales et posées le jour de l'inhumation.** Nous remercions la direction des cimetières, qui au cours de 2024 a abandonné les joints disgracieux en ciment en utilisant désormais des joints de silicone.



*Plaque manquante*



*Joints en ciment*



*Joints en silicone*



Nous avons déposé une rose sur chacune des tombes.

Nos remerciements au fleuriste de son soutien fidèle.

## L'hommage public laïque

Chaque année MSMA organise un temps de mémoire pour les personnes décédées qu'elle a accompagnées ou dont elle a appris le décès :

- pour commémorer celles et ceux décédés de la rue, les anciens sans chez-soi, les anonymes, les personnes inhumées sous X,
- pour informer et interpeller sur les conditions de vie des personnes en grande précarité,
- pour rappeler qu'en France et à Marseille aussi, vivre à la rue peut tuer,
- pour faire savoir qu'en France et à Marseille aussi, des personnes décèdent seules de l'exclusion et dans la plus grande solitude.

**L'hommage 2024 a eu lieu le 5 octobre devant les tombes des terres communes du Cimetière Saint-Pierre** en présence des proches, des bénévoles, des autorités, des associations et des citoyens sensibles à cette situation.

**Nous avons égrené les noms des 27 personnes décédées dans l'anonymat que les bénévoles de notre association ont accompagnées depuis l'hommage 2023.**

A l'appel de leur nom, préalablement confié à une personne du public et sous le retentissement d'un gong, une rose est déposée dans un vase.

Nous avons également une pensée particulière pour un agent du Samu Social disparu tragiquement.

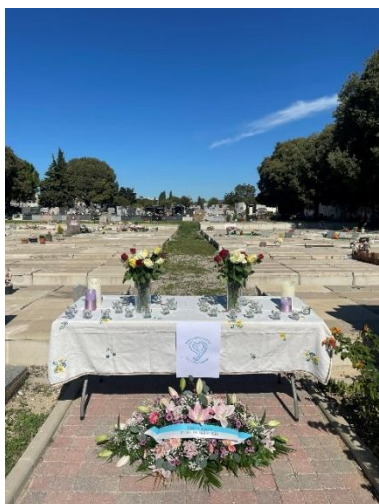
Une pensée particulière aussi pour deux personnes défuntes, sans famille ni proches. Les agents des pompes funèbres municipales que nous remercions, nous ont contacté au moment de la mise en bière pour savoir si nous allions venir... malheureusement pas, car nous n'étions pas informés des besoins d'accompagnements de ces défunts. Enfin une pensée particulière pour deux personnes défuntes inhumées sans famille ni proches moins d'une heure avant notre arrivée au cimetière pour d'autres obsèques. Merci aux fossoyeurs de nous avoir signalé ces situations d'isolement dont nous n'avions pas connaissance. Nous nous sommes évidemment recueillis et avons partagé nos fleurs sur les différentes tombes.

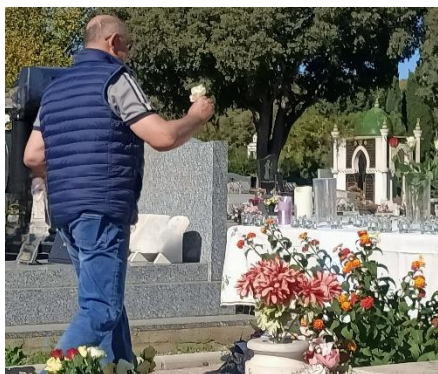


*Adjointes au Maire de Marseille*

*Chorale de La Cloche*

Cérémonie de mémoire collective en présences fidèles de Audrey GARINO, adjointe au Maire de Marseille en charge des affaires sociales, de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits et Sophie ROQUES, adjointe au Maire de Marseille en charge de l'Etat civil, et ponctuée par les chants de Katia MASSELOT, le gong de José STRAVATO, [le poème de Marc ROSS](#) (vidéo en ligne), le témoignage de Didier LEI, et la chorale de l'association LA CLOCHE.





Nous nous sommes ensuite recueillis au jardin du souvenir, puis nous sommes allés déposer les roses sur les tombes.

Enfin, nous avons fleuri la tombe de Vincente des magnifiques fleurs du Maire de Marseille que nous remercions. Vincente a été accompagnée par notre association en 2015 et nous tenions à fleurir sa tombe, nous souvenir, ne pas l'oublier. Voici le texte écrit en 2015 par un membre de MSMA pour les funérailles de Vincente :

« - *La petite souris ne passera pas -*

*Tu n'as pas eu le temps d'ouvrir les yeux, de sourire, de pleurer.*

*Tu n'as pas eu le temps de voir ta maman qui t'a mise au monde*

*Tu as quitté cette vie en y pénétrant.*

*On t'a trouvé dormante devant la porte d'une cave à Marseille.*

*Tu venais d'où ? Tu venais de là ? Tu venais de qui ? Ton papa, ta maman étaient des sans abri désespérés de te voir sans vie, en t'invitant à celle-ci ? Une maman, un papa nantis ou presque ? Une maman en déni de grossesse ? En déni de te voir découvrir le monde ? En déni de tendresse pour une petite fille ?*

*Tu n'avais pas de prénom, pas de nom, ton premier couffin, ton unique couffin, un cercueil si petit.*

*Pas eu le temps de boire le lait de ta maman, de manger tes petits pots, de faire tes premières dents, de les perdre, la petite souris ne passera pas !!!*

*Pas eu le temps de devenir grande, d'avoir tes habits d'enfant comme souvenir, de garder tes poupées, d'envoyer des messages la nuit sous ta couverture.*

*Pas eu le temps d'avoir des idées de révolution, de désespérance.*

*Tu n'as pas de prénom, nous t'en avons donné un, tu as été retrouvée dormante dans la mort le vingt-deux janvier 2015 le jour de la saint Vincent, nous te prénommerons Vincente.*

*Nous t'avons dit adieu le premier avril, tu n'est pas morte sous X, Vincente. »*



**En fleurissant, la tombe de Vincente, nous commémorons les personnes défuntées oubliées, anonymes, mortes de l'exclusion et dans la plus grande solitude.**

# Nos liens avec la Ville de Marseille

Nous sommes en liens réguliers avec la Ville de Marseille aussi bien avec les adjoint(e)s au Maire, les chambres mortuaires Timone et Nord de l'Assistance publique - Hôpitaux de Marseille, la régie municipale des pompes funèbres, la direction des Cimetières Communaux, la Direction des Solidarités et de l'Action Sociale, et pour tout autre objet lié à notre activité.

## ■ Notre convention avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Marseille

Signature du 1<sup>er</sup> avenant de notre convention le 9 octobre 2023



### AVENANT N°1

A LA CONVENTION AVEC UNE ASSOCIATION PORTANT SUR  
L'EXERCICE DU BENEVOLAT A L'AP-HM  
N° 2020-0600, du 25/09/2020

### Article 3 : Activités de l'Association au sein de l'AP-HM

L'Association a pour objet d'intervenir sans distinction sociale, raciale, politique ni religieuse, dans les chambres mortuaires de l'AP-HM au profit des patients pour lesquels aucun proche n'a pu être identifié ou n'a pas souhaité pourvoir aux funérailles.

L'Association a pour mission d'accompagner leurs funérailles dignement suite à l'information donnée par les personnels des chambres mortuaires et de la régie municipale de la ville de Marseille.

Les informations communiquées concerneront le seul état-civil du patient (nom, prénom, date de naissance) et les informations pratiques relatives au convoi (chambre mortuaire concernée, date et heure).

En 2024 nous sommes intervenus principalement au départ de la chambre mortuaire de l'hôpital de la Timone, occasionnellement de celle de l'hôpital Nord.

**Lien vers le site de l'AP-HM :** [Marseillais Solidaires des Morts Anonymes | AP-HM](#)

## ■ Mairie centrale et direction des cimetières

Une rencontre a eu lieu le **5 juillet**, avec la responsable du Service des Cimetières Communaux, avec des échanges concernant les travaux des terres communes ainsi que la proposition faite à notre association de prioriser la crémation (sauf obstacle médico-légal, sauf personne non identifiée). Choisir l'inhumation ou la crémation n'est pas dépourvue d'intérêt. Toutefois, elle suscite des interrogations tant sur la responsabilité de notre association à décider d'un tel choix, que sur le cadre juridique actuellement offert par les dispositions du droit funéraire.

En effet, la crémation est retenue dès lors que la volonté de la personne défunte est établie. Celle-ci est formalisée par tout moyen de preuve dans lequel le consentement est manifeste (testament authentique ou acte sous seing privé, lettre manuscrite datée et signée, contrat obsèques, ...). A défaut de manifestation explicite, il faudra aller rechercher la volonté de la personne défunte au travers de témoignages ou déclarations. Et au vu du caractère irréversible de la crémation, la personne ayant qualité pour pourvoir aux

obsèques fera procéder à l'inhumation, seule alternative possible comme le rappelle l'article L. 2223-27 du CGCT : « le Maire fait procéder à la crémation du corps lorsque le défunt en a exprimé la volonté ».

Nous avons adressé le **5 septembre** nos premières réflexions et propositions aux adjoint(e)s au Maire de Marseille, Hattab FADHLA, Audrey GARINO, Sophie ROQUES, base de travail permettant d'élaborer une convention ou une Charte dignité cimetière avec la Ville de Marseille.

Une demande faite et toujours en attente.

Le **5 octobre**, lors de l'hommage avec la présence des adjointes au Maire, Audrey GARINO et Sophie ROQUES, et la responsable du Samu Social de Marseille.

Le **25 octobre** avec la responsable du Samu Social de Marseille afin de mieux partager nos informations.

## ■ Stand à l'édition 2024 de Vivacité

**1<sup>er</sup> septembre 2024**



MSMA était présente à la 16<sup>ème</sup> édition de Vivacité, festival des associations de Marseille qui a eu lieu Quai du Port. Notre stand a accueilli 19 personnes.

Effarement, stupeur, pour 12 d'entre elles en découvrant cette situation jusque-là insoupçonnée.

Ces morts interpellent sur le soin que nous accordons en tant que société aux plus vulnérables et les conditions dont nous les laissons vivre et mourir.

## ■ La Maison des Associations

Notre association est domiciliée à la Maison des Associations et nous profitons régulièrement de l'infrastructure proposée, notamment la salle libre d'accès pour des rendez-vous ponctuels.

Nous avons également réservé une salle pour réunir les bénévoles de l'association les :

20 janvier 2024

7 août 2024, dédiée à la lecture des récits des funérailles

26 novembre 2024

Nous avons également participé à un rendez-vous BLA BL'ASSO, temps d'échanges ayant pour objectif de faciliter les rencontres inter-associatives et de faire connaître notre association.

Nous profitons aussi du mur du bénévolat pour diffuser notre appel à bénévoles.



# Nos liens avec les associations

## ■ Nos liens avec les associations locales

**Ces liens consistent à informer les associations locales des décès que nous apprenons ou l'inverse, et dans les deux cas, essayer de retrouver famille et proches lorsque ceux-ci ne sont pas au courant du décès, ni identifiés.** En 2024, nous sommes en lien avec une cinquantaine d'acteurs (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale - CHRS, Accueils de jour, Haltes de nuit, maraudes, établissements sociaux et médico-sociaux, ...).

2024 a été aussi l'occasion de :

- Rencontrer les associations marseillaises du secteur social lors de l'édition Vivacité 2024, festival des associations de Marseille.
- Poursuivre nos liens avec l'association LA CLOCHE et de pouvoir accueillir à nouveau sa chorale à l'hommage annuel.
- Renforcer nos liens avec l'association HABITAT ALTERNATIF SOCIAL qui a rejoint le conseil d'administration cette année. Liens déjà tissés auparavant.
- Tisser des liens avec le Samu Social de Marseille grâce à Audrey GARINO nous mettant en lien avec la responsable du Samu Social.

## ■ Nos liens avec les autres associations et collectifs du réseau du Collectif Les Morts de la Rue

Aujourd'hui, des associations ou collectifs accompagnent les morts de la rue et de l'isolement dans différentes régions métropolitaines ainsi qu'en Belgique (Bruxelles). Ces associations travaillent de manière indépendante et fonctionnent de façon différente les unes des autres. Elles échangent sur leurs pratiques notamment lors de rencontres inter-associatives et lors du Forum annuel des associations et collectifs des morts de la rue et de l'isolement. Les associations et collectifs transmettent les signalement des décès des personnes sans chez-soi ou anciennement sans chez-soi au CMDR. Voir la liste des associations et collectifs en Annexe 2, p. 21.

**Ces liens sont étroits notamment avec MSMA et le Collectif Les Morts de la Rue, puisque la présidente de MSMA représente l'association au sein du Conseil d'administration du Collectif Les Morts de la Rue.**

Présence de Bérangère GRISONI, présidente de MSMA (et aussi présidente du Collectif Les Morts de la Rue) aux événements des associations et collectifs :

**20 mars 2024**, le Collectif Les Morts de la Rue (CMDR) répondait à l'invitation du Conseil Régional des Personnes Accueillies/Accompagnées de Nouvelle-Aquitaine (CRPA) qui se réunissait à Artigues-près-Bordeaux avec pour thème : « Vieillesse et précarité ». Après avoir présenté les différentes missions du CMDR, Bérangère GRISONI a évoqué plus en détail les séances d'information « Petits Déj'FUN (FUN comme Funéraire) » permettant d'informer de leurs droits les personnes vieillissantes précaires des démarches administratives et juridiques liées à la mort. Informer les personnes qui ont connu la rue et qui vieillissent dans les structures qui les hébergent est essentiel et les questions et les échanges en ont témoigné.

**22 octobre 2024 à Lyon** pour l'Hommage annuel du Collectif Morts sans toi(t) : mardi soir à l'Hôtel de ville de Lyon, et mercredi matin, au cimetière de La Guillotière.

# Messe hommage

10 novembre 2024

L'association **Marseillais Solidaires des Morts Anonymes, association laïque**, a une attache historique avec l'église Saint-Ferréol. Les fondateurs de notre association ont voulu retenir un lieu qui porterait un signe permanent pour permettre aux personnes désirant se recueillir à la mémoire des défunts de pouvoir le faire. Ce lieu est cette église du Vieux-Port, l'église Saint-Ferréol : lieu de passage et lieu très fréquenté par les personnes sans chez-soi.

Il fallait aussi créer dans cette église un objet qui soit la mémoire des personnes sans chez-soi décédées : **une colombe refermant ses ailes sur la ville** et une phrase prenant en compte les appartenances religieuses « Frères et sœurs morts dans l'abandon, nous te confions dans les mains du Très-Haut... ».

Ce mémorial est une plaque de marbre portant les noms des premiers pour faire mémoire avec un vitrail rétroéclairé, qui est devenu le logo de l'association.



L'église Saint-Ferréol fermée temporairement après les fortes pluies de l'automne, la célébration a eu lieu à l'église Saint-Cannat en mémoire des 29 personnes décédées et accompagnées par notre association, depuis la célébration du 26 novembre 2023.



Hommage aux 29 personnes décédées avec 29 bougies réparties sur 4 plateaux fleuris

## Communication

### ■ Les médias parlent de nous

**Emission du 6 juin 2024 #9 MOURIR – Infini'tif** où José Stravato, bénévole accompagnant et administrateur a répondu à une interview. Vous pourrez l'entendre à partir 8'20 dans cette émission :

<https://www.radiogrenouille.com/tous-les-episodes/9-mourir-infinitif/>

## ■ Un site internet en ligne depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024

[www.marseillemortsanonymes.org](http://www.marseillemortsanonymes.org)



Marseillais Solidaires des  
Morts Anonymes

[Qui sommes nous ?](#) ▾ [Actualités](#) ▾ [Avis de décès](#) ▾ [Agir](#) ▾ [Nous contacter](#)

[Faire un don](#)



## L'association

Depuis 2009, l'association Marseillais Solidaires des Morts Anonymes (MSMA) œuvre pour assurer des funérailles dignes et une sépulture décente aux personnes décédées dans la précarité et la solitude à Marseille. Avec ses bénévoles, MSMA veille à ce que chaque personne défunte soit honorée avec respect, et lutte contre l'oubli en offrant une présence citoyenne et fraternelle lors des obsèques. Nos actions incluent dans un esprit de solidarité et de dignité l'organisation de funérailles, l'embellissement des tombes, et la recherche des

La conception/mise en ligne a été confiée à un professionnel et à un tarif très inférieur aux tarifs en vigueur. L'hébergeur est en France avec une démarche éco responsable.

Le site a permis à une famille d'apprendre le décès du proche qu'elle recherchait.

Le site ayant été lancé en septembre, une première analyse statistique de fréquentation sera faite dans le prochain rapport d'activité.

## ■ MSMA sous les objectifs des photographes **Samy AIT CHIKH** et **Aurélien DE BOLSTER**

Deux regards et deux projets différents pour ces deux photographes dont les démarches sont à la croisée de pratiques documentaires, photographiques, sonores et numériques.

Nous développerons la présentation de leur travail dans le prochain rapport d'activité.

# Perspectives 2025-2026

## Poursuivre nos missions et ...

- Organiser l'hommage annuel en 2 temps  
Un hommage en octobre au cœur de la ville et le fleurissement des tombes des 6 cimetières à la Toussaint.
- Continuer à renforcer notre équipe de bénévoles.
- Finaliser la Charte des bénévoles.
- Poursuivre les rencontres des bénévoles  
A la Maison des Associations, avec aussi des rencontres en groupe de travail selon différentes thématiques.
- Elargir le conseil d'administration  
Aux particuliers mais aussi l'ouvrir aux associations implantées à Marseille et aux personnes anciennement sans chez-soi ou sans chez-soi.
- Arriver à une Charte dignité cimetière ou une convention avec la Ville de Marseille.
- Nous rapprocher des établissements hospitaliers marseillais hors AP-HM afin d'y être identifiés.
- Alerter et sensibiliser sur la problématique des personnes de la rue et de leur mort prématurée au regard du reste de la population.
- Alerter et sensibiliser sur les autres situations d'isolement qui conduisent à une mort solitaire.
- Nous faire connaître de la presse et des médias locaux.



# Annexe 1

## Témoignage de Didier LEI, accompagnant

Hommage annuel, 5 octobre 2024

Je vais vous livrer un témoignage un peu de bric et de broc avec deux, trois choses. Il nous arrive d'accompagner des femmes et des hommes de la rue, des femmes et des hommes sans chez soi, qui ont peut-être, un jour ou plusieurs jours ou longtemps fait la manche.

Je vais vous lire un court extrait du roman **La manche** :

*« Il est fort, Philippe, et parfois je l'envie. Ça fait trois ans qu'il occupe la bouche d'aération de la place du Panthéon, côté mairie. Alors il n'a sûrement plus l'espoir Philippe, mais il a des livres et je crois que c'est la chose la plus précieuse tellement j'ai jamais vu un clochard aussi vaillant que ce vieux-là. Et ce qui est fort c'est que tous les bourgeois l'aiment beaucoup. Chaque fois que je passe dans le coin je le croise en train de causer avec une grande dame très concentrée et pleine d'admiration. Les clochards qui lisent, ça fait toujours bander les riches car c'est poétique vous comprenez.*

*Ça donne une image très belle de la misère et y a des copains qui disent que c'est une bonne chose pour que les gens nous tolèrent.*

*Mais moi ça m'énerve car Moussa le Noir de la rue de L'Estrapade n'a pas autant de succès par exemple alors qu'il est juste à côté, et je vois que cela le préoccupe.*

*Il essaie de sourire aux passant et d'être toujours plus poli que poli mais ça prend pas comme il est noir et qu'il lit pas. »*

*C'est fou comme les gens choisissent leurs pauvres.*

L'auteur du roman est Max de PAZ.

Cette dernière période pour notre association fut particulière. Nous accompagnons maintenant des défunts en terres communes dans d'autres cimetières que celui qui nous entoure : Saint Pierre.

Nous avons été irrités, contrariés par cette nouveauté qui a fait que nous ne pouvions pas toujours être là, que les temps de trajet, longs, nous contraignaient à renoncer, faute de temps. Mais nous avons aussi découvert des cimetières qui sont comme des jardins de curé au cœur des villages.

Mais très sérieusement, ces cimetières il faut y aller ...

Un matin de cette année avec José nous suivions le convoi de Marie-Claire pour le cimetière des Aygalades. Et sur le chemin vers le cimetière se trouve le tunnel Prado-Carénage. Ce tunnel avec son péage a obligé José à chercher des euros qu'il n'avait pas, a permis grâce au télépéage au convois funéraire de passer rapidement. Pour ce qui me concerne je m'en suis sorti correctement mais j'ai été

vite la cible de klaxons car planté au milieu avec mon rétroviseur qui me montrait le José inerte et devant moi, eh bien, le convoi avait quitté mon champ de vision. Le bon sens, le bon dieu nous ont fait nous retrouver mais il y a eut quelques frissons d'égarement que nous ignorions auparavant en rejoignant Saint Pierre. Avec José ensuite nous sommes restés ensemble assez longtemps auprès de Marie-Claire.

J'ai un souvenir singulier et fort, celui des obsèques de Vincent. Vincent était un homme chétif, à la fois souffrant et détendu dans son cercueil.

Ce jour-là la chambre mortuaire était comble. Un défunt connu et aimé avait réuni autour de lui des dizaines et dizaines de personnes. Cette foule était sobre et en larmes, cette foule s'embrassait, s'encourageait, se souvenait. Se formait une chaîne de mains, de cœurs et de foi.

Cette foule ne pouvait comprendre, envisager (et je ne lui en veux pas) que j'étais seul pour Vincent. Avec le personnel des Pompes funèbres pour rejoindre le véhicule avec le cercueil nous serpentions, nous gênions peut-être, nous nous excusions pour passer. Malaise.

Le disparu tant entouré a su ces présences autour de lui, a tressailli à toutes ces marques d'affections, à toutes ces larmes. J'espère que Vincent a lui aussi entendu cette rumeur, qu'il en a profité, qu'il en a été réchauffé car moi, le suivant, je me sentais seul, sec et démuné.

La paix et un silence serein sont revenus au cimetière Saint Henri et nous les avons alors partagés ensemble, Vincent et moi.

Je termine en citant Paul Eluard :

*« Il y a toujours puisque je le dis,*

*Puisque je l'affirme*

*Au bout du chagrin, une fenêtre ouverte, une fenêtre éclairée. »*

# Annexe 2

## Les associations et Collectifs d'accompagnement des morts de la rue et de l'isolement

### Auvergne-Rhône-Alpes

Grenoble, « Collectif Morts de Rue et Personnes Isolées Grenoble »

Lyon, « Morts sans Toi(t) »

Villeurbanne, « Morts Dans L'Oubli »

### Bourgogne-Franche-Comté

Belfort, « Collectif Les Morts de la Rue du territoire de Belfort »

### Bretagne

Brest, « Collectif Dominique »

Réseau « Collectif Dignité Cimetières en Ile-et-Vilaine » : Bain de Bretagne, Chateaugiron, Chantepie, Fougères, Redon, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Vern, Vitré, ...

### Grand Est

Nancy, « Inhumer dignement nos morts »

Strasbourg, « Grains de sable - Collectif Les Morts de la Rue 67 »

### Hauts-de-France

Lille, Collectif « Mémoire et Fraternité »

Amiens, « Collectif SAMARA - Sans-Abris Morts dans l'Abandon ou la Rue »

### Ile-de-France

Paris, « Collectif Les Morts de la Rue »

### Normandie

Rouen, « A.R.A.M.I. - Association Rouennaise pour l'Adieu aux Morts Isolés »

### Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, « Collectif Clarté – Morts de la rue et morts isolés »

Pessac, Talence, Gradignan, « Hommage à toute vie »

Limoges, « l'Adieu »

### Occitanie

Toulouse, « Goutte de vies, prendre soin de la vie, accompagner la mort »

### Provence Alpes-Côte d'Azur Marseille

Marseille, « Marseillais Solidaires des Morts Anonymes »

Toulon, « Collectif Varois Les Morts de la Rue – Toulon »

Avignon, en reconstruction

### Belgique

Bruxelles, « Collectif Les Morts de la Rue »



**Marseillais Solidaires des Morts Anonymes**  
**Maison des Associations, Boîte aux lettres n°300**  
**93, la Canebière, 13001 Marseille**

Nous contacter : 06 60 06 07 93 ou [contact@marseillemortsanonymes.org](mailto:contact@marseillemortsanonymes.org)

Site internet : [www.marseillemortsanonymes.org](http://www.marseillemortsanonymes.org)